



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 février 2020, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier et Anne-Marie Meyran, et Monsieur le conseiller, Christian Lacroix formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Monsieur le conseiller, Raymond Martin est absent.

Madame la conseillère, Diane Imonti assiste à la séance via vidéoconférence.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Assistance : 1 personne

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 10 février 2020

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020
- 1.4** **ABROGÉ** -Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019
- 1.5** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.6** Présentation des comptes du mois de janvier 2020 - Municipalité
- 1.7** Présentation des comptes du mois de janvier 2020 - Pourvoirie et camping
- 1.8** Autorisation à signer au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec (ClicSEQR)
- 1.9** Autorisation des dépenses :
 - A) Abonnement annuel au logiciel d'infographie Canva Pro
 - B) Ajout versement de dons et subventions 2020
 - C) Renouvellement Guide et cartes touristiques édition 2020-2021

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1** Permis de voirie – Entretien et raccordement routier
- 3.2** Préparation des devis pour l'achat d'un camion déneigeur

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Nomination du conseiller représentant auprès de la RIDL

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

5.1 Appui pour le programme Promosanté – Projet Santé cognitive

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Nomination d'un membre au Comité consultatif en urbanisme

6.2 Nomination d'un représentant de la municipalité auprès du COBALI - **REPORTÉ**

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Résolution – Forfait 2 nuits pour 4 personnes à la Pourvoirie et Camping Pimodan dans le cadre du Carnaval d'hiver de Kiamika

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-02-027

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2020-02-028

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-029

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2020-02-030

1.4 ABROGÉ

2020-02-031

1.5 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 10 février 2020, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} janvier au 31 janvier 2020, au montant total de 2 318,20 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2020-02-032

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2020 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de janvier 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
78 460,44 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
23 033,57 \$.

ADOPTÉE

2020-02-033

1.7 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2020 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de janvier 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
1 100,83 \$.

ADOPTÉE

2020-02-034

1.8 AUTORISATION À SIGNER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC (CLICSEQUR)

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres d'accepter ce qui suit :

QUE Bergeron, Marc-André, secrétaire-trésorier et directeur général (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Kiamika, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

Considérant que tous les conseillers de la municipalité qui ont droit de voter relativement à cette résolution l'ont acceptée, elle est adoptée et entre en vigueur le 10 février 2020. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

2020-02-035

1.9 A) ABONNEMENT ANNUEL AU LOGICIEL D'INFOGRAPHIE CANVA PRO

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les dépenses relatives à l'abonnement annuel au logiciel d'infographie Canva Pro, pour un montant annuel de 156 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus).

ADOPTÉE

2020-02-036

1.9 B) AJOUT VERSEMENT DE DONS ET SUBVENTIONS 2020

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés:

Noms des organismes	Montant
Centre Christ Roi	Selon boursier(s)
Centre d'action bénévole Léonie Bélanger	200,00\$
Centre de prévention suicide Le Faubourg	100,00\$
Club optimiste de Val-Barrette	200,00\$
Polyvalente St-Joseph (persévérance scolaire)	Selon boursier(s)
Fondation Martin-Paquette	300,00\$
La Mèreveille	110,00\$
Le Prisme	100,00\$
Paroisse Bon Pasteur (bulletin paroissial)	100,00\$
Maison Lyse-Beauchamp	100,00\$
Société Albatros	100,00\$
Piste de course de Kiamika	1 000,00\$
Club VTT Anti-Loups	1 000,00\$
Club Quad-Destination Hautes-Laurentides	1 312,00\$
Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier	150,00\$
Cercle des fermières	75,00 \$
Comité des loisirs de Kiamika	1 500 \$ (sur dépôt de projets)
Zone emploi Antoine-Labelle	200,00\$
02-470-00-971 - Association des propriétaires du Lac-Francois	1 500,00\$ (sur dépôt de projets)
02-622-00-971 - Village d'accueil -pour soutien administratif	1 500,00\$

ADOPTÉE

2020-02-037

1.9 C) RENOUELEMENT GUIDE ET CARTES TOURISTIQUES ÉDITION 2020-2021

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le renouvellement de la parution pour la Pourvoirie et Camping Pimodan dans le Guide et Cartes touristiques édition 2020-2021, pour un montant de 2490 \$ (taxes fédérale et provinciale en sus).

ADOPTÉE

2020-02-038

3.1 PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l’emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d’oeuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l’unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l’année 2020 et qu’elle autorise monsieur Marc-André Bergeron, secrétaire-trésorier et directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l’emprise n’excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s’engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s’engage à demander, chaque fois qu’il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

2020-02-039

3.2 PRÉPARATION DES DEVIS POUR L’ACHAT D’UN CAMION DÉNEIGEUR

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l’unanimité des membres présents que la préparation des devis pour l’achat d’un camion déneigeur soit enclenchée.

ADOPTÉE

2020-02-040

4.1 NOMINATION DU CONSEILLER REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RIDL

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des membres présents, de nommer la conseillère Mélanie Grenier comme représentante du conseil auprès de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2020-02-041

5.1 APPUI POUR LE PROGRAMME PROMOSANTÉ – PROJET SANTÉ COGNITIVE

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des membres présents, d’appuyer l’établissement d’un gymnase et un point de service Promosanté pour le futur projet Santé cognitive pour la vie. De plus, il est résolu de recevoir les équipements donnés par Promosanté et appuyer financièrement le déménagement des équipements.

ADOPTÉE

2020-02-042

6.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre au sein du comité consultatif en urbanisme est vacant;

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Monsieur José Diotte comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2020-02-043

6.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU COBALI - REPORTÉ

2020-02-044

7.1 RÉSOLUTION – FORFAIT 2 NUITS POUR 4 PERSONNES À LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN DANS LE CADRE DU CARNAVAL D'HIVER DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Kiamika a organisé le Carnaval d'hiver de la municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a acquiescé de participer à la commandite de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir en commandite pour le Carnaval d'hiver de Kiamika un forfait de 2 nuits pour 4 personnes à la Pourvoirie et Camping Pimodan.

ADOPTÉE

2020-02-045

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire